

Par courriel¹ seulement

Le 30 juillet 2021

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2020-063 paragraphe 88
Relativement à la construction des réseaux collecteurs des centrales
photovoltaïques associées aux projets nos 217R et 218R
Notre dossier : R043220 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (« Transporteur ») vous transmet la présente en suivi de la décision D-2020-063 de la Régie de l'énergie qui mentionne :

« [88] Elle lui demande également de déposer les coûts réels du réseau collecteur des projets nos 217R et 218R, dès que disponibles, dans le cadre d'un suivi administratif et du premier dossier tarifaire qui suit l'obtention de ces coûts.² »

Le Transporteur informe la Régie que les coûts réels, en suivi de la décision précitée, relativement à la construction des réseaux collecteurs des centrales photovoltaïques associées aux projets nos 217R et 218R, s'établissent comme suit³ :

- Projet 217R : 445 409 \$;
- Projet 218R : 923 119 \$.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette
/jg

¹ Aucune copie papier n'est requise selon la directive du 17 mars 2020 *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* de la Régie de l'énergie.

² R-4096-2019.

³ Voir également R-4167-2021, HQT-7, Document 1, annexe 2.